

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 7 mai 2008 à 21 heures

Présents :

François Arcangeli, Cathy Arcangeli, Jean Astugue, Josette Cazes, Jean-Paul Estrade, Gérard Dall'Armi, Gérard Larrey, Béatrice Marcos, Monique Pinto, Francis Pradère, Gérard Pradère.
Cathy Arcangeli est désignée secrétaire de séance.

1- Budgets 2008 et décision modificative :

1- 1 Délibération modificative concernant les titulaires et les suppléantes déléguées au SICASMIR :

- Titulaires : Josette Cazes et Monique Pinto Cathy
- Remplaçantes : Catherine Arcangeli et Béatrice Marcos.

Voté à l'unanimité.

1- 2 Décision modificative :

- Suite à la manifestation « anti-ours » en date du 1^{er} avril 2006, le jugement rendu en appel a octroyé 2000 € à la commune pour le remboursement des frais d'avocat. Il convient de restituer cette somme à l'association « Pays de l'ours – Adet » qui a avancé les honoraires de l'avocat. Cette dépense sera inscrite au budget sous la forme d'une subvention. Décision adoptée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de Monsieur le Sous-Préfet concernant la responsabilité du Maire en matière de divagation des animaux. L'Association Commingeaise de Protection des Animaux propose pour 250 € par an pour les communes de moins de 500 habitants d'assurer pour la commune ses obligations. Cette dépense sera inscrite au budget sous la forme d'une subvention. Proposition adoptée à l'unanimité.

2- Embauche(s) et création(s) de poste(s) :

2- 1 Agence postale : Concernant le remplacement de Madame Marie-Christine Chezeville par Madame Valérie Ribet, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation par contrat à durée déterminé (CDD) de 17h30 hebdomadaires, auxquelles s'ajouteront les heures habituelles dédiée à l'entretien. Ce contrat prendra fin au retour de MC Chezeville. Proposition adoptée à l'unanimité.

2- 2 Concernant le remplacement de Monsieur Christian Tarquin qui devrait prochainement travailler à plein temps au Centre de vacances Pierre-Baudis à Gourgue, il conviendra d'afficher le moment venu un appel à candidature. Cet emploi est non aidé sera ouvert à toute personne possédant un permis de conduire B.

Pour le ramassage des encombrants que Christian n'a pas le temps de réaliser actuellement, Jean-Paul Estrade, Jean Astugue et Gérard Dall'armi se proposent de l'effectuer en dépannage.

2.3 Concernant l'emploi aidé comme agent d'entretien, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ANPE a proposé peu de personnes, les conditions d'éligibilité à ces emplois ayant été réduites. Un seul candidat habite à Arbas : Philippe Sarrère. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme Lecomte présent dans la salle, qui désire postuler pour cet emploi. Il doit se renseigner le plus rapidement possible auprès de l'ANPE pour savoir s'il correspond aux critères.

3- Travaux :

3.1 Concernant de la maison Fontas.

- Intervention de Monsieur Jean-Paul Estrade qui s'oppose à ce que le crépi du mur du côté du ruisseau soit enlevé pour mettre en valeur les pierres apparentes. Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se retrouve le lendemain sur le pont afin de débattre du sujet.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CDT approuve la méthode d'appel à projet. Le choix du professionnel doit avoir lieu avant de réaliser les travaux intérieurs. Le professionnel doit s'engager financièrement dans l'investissement. Dans ce seul cas, le Conseil Général subventionne 40 % des travaux.
- Le CDT a proposé notamment le « Journal de l'Hôtellerie » pour lancer l'appel à projet en axant la sélection du futur hôtelier sur l'activité de restauration.

3.2 Travaux du pont.

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux du pont, l'abri bus doit être déplacé, éventuellement définitivement, ce qui éviterait des frais supplémentaires si cela devait être fait ultérieurement. Le Conseil prévoit de se retrouver le lendemain sur site pour envisager des solutions.
- Monsieur le Maire demande à Monsieur Francis Pradère de faire remplacer les panneaux de 10 tonnes par des neufs au niveau du pont de Barat et devant la Maison des associations.
- Intervention de Madame Cathy Arcangeli concernant le camion du laitier qui ne peut passer par le pont vers Tarrouges à Barat. Il convient de s'adresser au Conseil Général qui est le Maître d'Ouvrage de l'opération.
- Monsieur Gérard Dall'armi informe le Conseil Municipal que les boîtes aux lettres près du pont gênent l'ouverture des vannes d'eau potable. Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal réfléchisse à un autre emplacement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux démarreront après le 10 juin.

4- Questions diverses :

4.1 La question du « Fichier Base élèves » sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

4.2 CRPF (forêt) : Messieurs Francis Pradère et Jean-Paul Estrade rendent compte de la réunion du 26 avril pour la mise en place d'une action pour l'exploitation de la forêt privée. Une action particulière est programmée sur Berteille.

4.3 Monsieur le Maire demande à Madame Monique Pinto et à Monsieur Gérard Larrey si le site internet pourrait être mis en place avant le mois de juin ce qui permettrait d'annoncer les manifestations prévues.

4.4 Monsieur Jean-Paul Estrade informe le Conseil Municipal que la structure en bois au niveau du pré commun étant appelé à rester, il conviendrait de la rénover et d'acheter une bâche.

4.5 Monsieur le Maire présente le logo de la commune avec des propositions de différentes couleurs. Les conseillers se mettent d'accord sur la 5^o proposition.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le samedi 7 juin 2008 à 21 heures.

La séance est levée à minuit.